Envoyé en préfecture le 26/06/2026
Reçu en préfecture le 26/06/2026
Publié le
ID : 056-215602210-20260623-20260623_06-DE

COMMUNE DE ST JACUT LES PINS

Extrait du registre des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL du 23 juin 2026

Le vingt-trois juin deux mil vingt-six à dix-neuf heures trente, les Membres du Conseil Municipal de SAINT JACUT LES PINS proclamés par le Bureau Electoral à la suite des opérations du 15 Mars 2026 se sont réunis dans la salle Ar Bineg sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément aux articles L 2121-7 et L 2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Date de convocation : 18 juin 2026

Nombre de conseillers en exercice : 19 **Présents : 16** **Pouvoir : 1** **Excusés : 2** **Votants : 17**

Présents : MM. BOUCHON Sophie, METAYER Franck, STEVANT Béatrice, CARPENTIER Olivier, HALLIER Nathalie, ALAGNA Romain, PREVERT Marie-Elisabeth, HERGAUX-PARÉ Marie-Ange, BOURDON David, BOUREUX Adeline, LE LOSTEC Laure, GUILLOTIN Xavier, MATHIEU Lorraine, ROYER Christophe, DA COSTA Nathalie, LAMRAOUI Mohand formant la majorité des membres en exercice.

Pouvoir : M. MAÏENZA Gilles (pouvoir à Sophie BOIUCHON)

Excusés : MM. LAURENT Marie-Thérèse, BLANCHARD Pierre-Jacques

Secrétaire de séance : Mme PREVERT Marie-Elisabeth

Réf. 20260623 – D06

INSTITUTION DE LA TAXE SUR LA VACANCE DES LOCAUX D'HABITATION

Madame la Maire expose les dispositions de l'article 1406 bis du Code Général des Impôts permettant au conseil municipal instituer la taxe sur la vacance des locaux d'habitation.
Elle informe des conditions d'assujettissement des locaux et des critères d'appréciation de la vacance et précise qu'en cas d'imposition erronée, les dégrèvements en résultant sont à la charge de la commune.
Elle demande à l'Assemblée de se prononcer quant à cette demande.

VU l'article 1406 bis du Code Général des Impôts ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :
DECIDE d'instituer la taxe sur la vacance des locaux d'habitation
CHARGE Madame la Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux.

Pour extrait certifié conforme.
ST-JACUT-LES-PINS, le 25 juin 2026
La Maire – Sophie BOUCHON

MAIRIE DE ST-JACUT LES PINS 56 Morbihan

La secrétaire – Marie-Elisabeth PREVERT

Publié le : 26 juin 2026